

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1956 B 00053

Numéro SIREN : 456 500 537

Nom ou dénomination : DALKIA

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2020 sous le numéro de dépôt 13393

*Société Anonyme au capital de 220 047.504 €
Siège social : 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 SAINT-ANDRE
456 500 537 RCS Lille Métropole*

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
Le vingt-trois juin à quatorze heures trente,

Les actionnaires de la société DALKIA se sont réunis, en assemblée générale ordinaire annuelle, dans les locaux de la société DALKIA situés Tour Europe 33 place des Corolles 92099 Paris La Défense, sur convocation du Conseil d'administration en date du 10 juin 2019.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque actionnaire en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de procuration.

L'assemblée est présidée par Madame Sylvie JEHANNO en sa qualité de Présidente Directrice Générale.

Madame Sylvie JEHANNO, représentant EDF l'actionnaire présent possédant le plus grand nombre de voix, et acceptant cette fonction, est appelée comme scrutateur.

Monsieur Eric MOLINIE assume les fonctions de secrétaire.

La Présidente constate que la Société KPMG, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, assiste à cette assemblée.

Monsieur Norbert BATTISTELLO, Secrétaire du Comité Social et Economique, régulièrement convoqué est présent.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés, et votant par procuration, possèdent 13 746 444 actions sur les 13 750 630 actions composant le capital social déduction faite de 2 339 actions détenues par DALKIA elle-même. Les conditions de quorum étant remplies, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame la Présidente dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire
- la copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes avec l'avis de réception
- la feuille de présence de l'assemblée
- la liste des actionnaires
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2019
- le rapport de gestion établi par le conseil d'administration
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le conseil d'administration

- le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce
- le texte du projet de résolutions soumises à l'assemblée
- les statuts de la société.

Madame la Présidente fait en outre observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R.225-66 et suivants du Code de commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 dudit code ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :
.../...

☐ Nomination d'un nouvel administrateur

☐ Pouvoirs

.../...

Cinquième résolution

L'assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité d'administrateur pour une durée de cinq années, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Madame Pascale GRANOTIER
Née le 26/08/1977 à Nantes (44)
Domiciliée 2 rue Capron 75018 Paris

Madame Pascale Granotier a fait savoir qu'elle acceptait son mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est mise aux voix :

Votent pour : 13 746 444 voix

Votent contre ou s'abstiennent : 0 voix

Il résulte de ce vote que 13 746 444 voix ayant été obtenues, cette résolution est ADOPTEE.

.../...

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et toutes autres formalités qu'il appartiendra de réaliser.

Cette résolution est mise aux voix :

Votent pour : 13 746 444 voix

Votent contre ou s'abstiennent : 0 voix

Il résulte de ce vote que 13 746 444 voix ayant été obtenues, cette résolution est ADOPTEE.

CERTIFIE CONFORME
Par La Présidente Directrice Générale

